

2024-03-26 – FINANCES – Budget Supplémentaire – Budget 2024

Le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du onze juin deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Madame Anne BLANC, première Vice-Présidente du CDG74.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
2. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
4. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
5. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
7. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjoint de Cornier,
8. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

9. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA,
10. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

11. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,

MEMBRES SUPPLEANTS, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

12. M. Loïc HERVÉ, Conseiller municipal de MARNAZ, représentant Mme Chantal VANNSON,

MEMBRES SUPPLEANTS, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :

13. M. Etienne ANDREYS, Maire-Adjoint d'Annecy, représentant M. François ASTORG.

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à Mme BOUCLIER,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. RENUCCI,
4. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
5. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné à M. PELLICIER,
6. M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes, ayant donné pouvoir à M. THEVENET,
7. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG74, ayant donné pouvoir à M. GRANDCHAMP.

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. M. Serge BEL, Maire de Messery,
3. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
4. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
5. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
6. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier,
7. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
8. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
9. Mme Maryline BOUCHET, Maire-adjointe d'Annemasse,
10. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74.

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 13 + 7 pouvoirs

Votants : 20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-01-04 du 25 janvier 2024 relative à l'approbation du budget primitif 2024,

Madame Anne BLANC, Vice-Présidente du CDG74, propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le budget supplémentaire 2024, afin notamment d'affecter le résultat voté lors du dernier conseil d'administration et d'ajuster quelques lignes du budget primitif.

Le budget supplémentaire présenté comprend notamment les modifications suivantes :

En section de fonctionnement : Recettes

Excédent de fonctionnement reporté (Chapitre 002) : modification de l'excédent de fonctionnement reporté pour prendre en compte le résultat de l'année 2023 voté lors de l'adoption du compte administratif soit +136.729,87 € ;

Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042) : reprise de provision du compte épargne temps suite à l'ajustement annuel +11.864,50 €.

En section de fonctionnement : Dépenses

Charges à caractère général (Chapitre 011) : +108.665,87 € sur le poste des décharges syndicales ;

Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012) : + 5.064,00 € pour prendre en compte l'amende du FIPHFP ;

Charges exceptionnelles (Chapitre 67) : +3.000,00 € suite à une demande de la trésorerie de traiter les écritures en lien avec la mutualisation de la mission retraite avec le CDG15 par le biais d'annulation de titre plutôt que par mandat (écriture de 2023) ;

Virement à la section d'investissement (Chapitre 023) : +31.864,50 € Equilibre du budget supplémentaire de la section de fonctionnement (même montant en RI Chapitre 021).

En section d'investissement : Dépenses

Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 040) : reprise de provisions du compte épargne temps suite à l'ajustement annuel.

En section d'investissement : Recettes

Dotations fonds divers et réserves (Chapitre 10) : -20.000,00 € Ajustement du FCTVA perçu ;

Virement de la section de fonctionnement (Chapitre 021) : +31.864,50 € (Même montant en DF chapitre 023).

Ci-dessous synthèse du budget supplémentaire :

Ch.	Libellés	BP 2024	POUR RAPPEL REPORTS 2023	BS 2024	Total crédits 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	1 369 489,00		108 665,87	1 478 154,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 156 000,00		5 064,00	6 161 064,00
014	Atténuations de produits	0,00			0,00
65	Autres charges de gestion courante	289 460,00			289 460,00
66	Charges financières	50 147,49			50 147,49
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		3 000,00	6 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 271 832,52		31 864,50	1 303 697,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	341 243,29			341 243,29
	Total dépenses de fonctionnement	9 481 172,30	0,00	148 594,37	9 629 766,67
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
70	Produits des services du domaine et ventes di	7 738 931,00			7 738 931,00
74	Dotations et Participations	75 000,00			75 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 100,00			2 100,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00			3 000,00
013	Atténuations de charges	57 500,00			57 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 641,30		11 864,50	28 505,80
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 588 000,00		136 729,87	1 724 729,87
	Total recettes de fonctionnement	9 481 172,30	0,00	148 594,37	9 629 766,67
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	50 840,00	1 200,00		52 040,00
21	Immobilisations corporelles	295 264,00	41 462,28		336 726,28
23	Immobilisations en cours	3 182 390,58	9 479,99		3 191 870,57
27	Autres immobilisations financières	0,00			0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 641,30		11 864,50	28 505,80
	Total dépenses d'investissement	3 545 135,88	52 142,27	11 864,50	3 609 142,65
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10	Dotations fonds divers et réserves	820 980,00		-20 000,00	800 980,00
13	Subventions d'investissement	216 500,00			216 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 656 600,00			2 656 600,00
23	Immobilisations en cours	140 000,00			140 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 271 832,52		31 864,50	1 303 697,02
024	Produits des cessions d'immobilisation	120 000,00			120 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	341 243,29		0,00	341 243,29
001	Excédent d'investissement reporté	705 388,45			705 388,45
	Total recettes d'investissement	6 272 544,26	0,00	11 864,50	6 284 408,76

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le budget supplémentaire de l'exercice 2024,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture
Le : 02 JUIL. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 01^{er} juillet 2024,

Pour le Président et par délégation,
La 1^{ère} Vice-Présidente du Centre de Gestion
de la FPT



Anne BLANC

